

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
11 AVRIL 2018

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION
VAL D'ILLE – AUBIGNE : BUDGET ET PROJETS 2018

Monsieur le Maire donne compte-rendu des éléments budgétaires et des projets 2018 du Val d'Ille – Aubigné qui ont été communiqués par la Communauté de Communes lors du point presse de ce jour.

3. BUDGET COMMUNAL 2018

A - SUBVENTIONS

Mme GIROUX Véronique, empêchée par ses fonctions de membre du bureau de l'association CAFEINE, ne prend pas part à cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE, au titre de l'année 2018, les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS LOCALES | |
|---|------------|
| Anciens Combattants – Section St Germain sur Ille | 300.00 € |
| CAFEINE | 475.00 € |
| Comité des Fêtes | 1 000.00 € |
| Foyer d'Education Populaire | 2 000.00 € |
| Pom d'Amis | 100.00 € |

| ORGANISMES EXTERIEURS | |
|----------------------------------|----------|
| A.D.M.R. – Saint Aubin d'Aubigné | 580.48 € |

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

B - PEINTURE DU MONUMENT AUX MORTS

Après étude du devis d'un montant de 1 146.60 € TTC de l'EURL ROUZE Peinture de Guipel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

NE DONNE PAS SUITE à la demande présentée par l'UNC de mise en valeur des peintures du monument aux morts qui ont fait l'objet d'une restauration en 2009.

C- PARTICIPATIONS DIVERSES 2018

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE, au titre de l'année 2018, les participations suivantes :

| Bénéficiaires | Montant attribué en € |
|--|------------------------------|
| ACSE 175 | 179.00 € |
| ALEC | 681.54 € |
| Ass des Maires 35 | 353.73 € |
| Asso des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine | 101.00 € |
| COS - St-Grégoire | 2 136.00 € |
| FGDON (ex FEVILDEC 35) | 110.00 € |
| « Les Amis des Bêtes » SPA de Fougères | 470.00 € |

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

D- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de maintien des taux d'imposition 2018 de la Commission « Finances » du 20 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
MAINTIENT pour l'exercice 2018 les taux d'imposition suivants:

| | |
|-------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation : | 12.23 % |
| Taxe Foncier Bâti : | 13.79 % |
| Taxe foncier non Bâti : | 40.14 % |

E- ECOLE COMMUNALE

PHOTOCOPIEUR COULEUR

Il est soumis au Conseil Municipal les quatre devis établis pour le remplacement du photocopieur de l'Ecole Communale par un modèle couleur avec codes permettant de définir un nombre de copies par utilisateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par vote à mains levées avec 11 voix Pour et 1 Abstention,

RETIENT la proposition d'un montant TTC de 2 250.00 € de l'entreprise ASI de Chateaubourg pour l'acquisition d'un photocopieur couleur KYOCERA 2552ci (coût TTC de la copie au jour de l'acquisition : 0.035 € noir et blanc et 0.0384 € la couleur);

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 20178.

MATERIEL D'EPS ET DE MOTRICITÉ

Madame la 4^{ème} Adjointe au Maire soumet au Conseil Municipal le devis présenté par Madame La Directrice de l'Ecole Publique pour l'acquisition de matériel de motricité et d'EPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de matériel de motricité et d'EPS à destination de l'Ecole Communale pour un montant TTC de 700.00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

F- CANTINE SCOLAIRE - ACQUISITION DE VAISSELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant TTC de 383.38 €, le devis de l'entreprise HENRI JULIEN de Bethune pour le renouvellement de vaisselle à la Cantine Scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

G- RESTRUCTURATION ET EXTENSION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - TEPCV

DEVIS RENOVATION PARQUET

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les devis établis pour la rénovation du parquet dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale faisant l'objet d'un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Après étude des devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise Nicolas QUEVERT de Saint-Germain-sur-Ille pour la rénovation des 100 m² du parquet de la Bibliothèque pour un montant HT de 2 500.00 €;

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture pour les travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale s'inscrivant dans un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 14 575.00 € pour la restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'année 2018 ;

PRECISE que ces travaux en cours de réalisation font appel à des entreprises RGE et répondent aux exigences liés à un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;

VALIDE le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

| Nature des dépenses (1) directement liées au projet | Montant HT | Ressources | Montant HT | % |
|---|--------------------|-------------------|-------------|---------|
| Maîtrise d'œuvre | | Autofinancement | | |
| Contrat d'architecte | | Fonds propres | 24 075.00 € | 30.00 % |
| Études complémentaires | | Emprunt | 0.00 € | 0 |
| Maçonnerie | 9 035.75 € | Aides publiques | | |
| Enduit sas | 1 408.75 € | DSIL | 14 575.00 € | 18.16 % |
| Dépose et divers chauffage | 1 728.10 € | TEPCV Avenant n°1 | 41 600.00 € | 51.84 % |
| Voute centrale | 1 858.60 € | | | |
| Couverture | 12 779.65 € | | | |
| Huisseries | 16 072.31 € | | | |
| Isolation | 8 044.00 € | | | |
| Dépose électricité | 429.55 € | | | |
| Peinture | 10 045.98 € | | | |
| Cloisons sèches | 1 074.70 € | | | |
| Travaux en régie au 06.04.2018 | 1 172.89 € | | | |
| Electricité | 6 876.42 € | | | |
| Verrière | 465.83 € | | | |
| Rénovation parquet | 2 500.00 € | | | |
| Reste à réaliser et imprévus | 6 757.47 € | | | |
| TOTAL HT | 80 250.00 € | TOTAL | | 100 |

ATTESTE que ces travaux seront achevés sur l'exercice 2018 ;

CHARGE Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de dotation correspondants et l'autorise à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

H- RENOVATION ET EXTENSION SALLE COMMUNALE – CEE TEPCV

Dans le cadre du projet de rénovation et de l'extension de la Salle Communale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles règles imposées au 1er avril par le Ministère concernant les critères techniques exigés pour le financement par le programme CEE -TEPCV des huisseries (financements pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales). Il regrette également que les financements CEE soient très éloignés des taux de 100% affichés, ces financements ne prenant pas en compte l'ensemble des travaux liés à la rénovation thermique des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NE DONNE PAS SUITE au financement CEE pour les travaux d'extension et de rénovation de la Salle Communale qui comprend les huisseries. Il est privilégié un report sur l'exercice 2019 afin de solliciter la DETR et le DSIL pour ces travaux ;

SOUHAITE maintenir la réalisation des travaux d'isolation intérieure de la Salle Communale éligibles au programme CEE –TEPCV du Val d'Ille - Aubigné. Ces travaux seront soumis au prochain Conseil Municipal à réception de l'ensemble des devis et de la notification du montant définitif CEE.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Le disponible sur l'enveloppe CEE de St-Germain-sur-Ille après ces travaux d'isolation intérieure ne sera pas mobilisable sur la rénovation de l'éclairage public, le SDE ayant signé ce marché en 2016 alors que le marché des CEE a été conclu en février 2017.

1. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE RESILIATION DES MISSIONS POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

A l'examen de l'analyse prospective réalisée par le Receveur Municipal sur la faisabilité d'un projet de construction d'un bâtiment périscolaire pour un montant prévisionnel de 350 000 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la résiliation pour motif d'intérêt général de la mission:

- ✓ de maîtrise d'œuvre du groupement représenté par MICHOT Architectes de Rennes ayant fait l'objet de la délibération 2016/38 pour un taux de rémunération de 8.00 %;
- ✓ « Esquisse » de MICHOT Architectes de Rennes d'un montant estimé à 2 976.00 € HT ayant fait l'objet de la délibération 2017/100.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

J- ATELIER COMMUNAL CHEMIN DU BOIS LAMBIN RESTAURATION TOITURE

Monsieur le 1er Adjoint soumet au Conseil Municipal les devis établis pour la restauration des 70 m² de la toiture de l'Atelier Communal situé Chemin du Bois Lambin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant HT de 6 597.65 €, le devis de l'entreprise Philippe GAUTHIER de Melesse pour la réfection de la couverture de l'Atelier Communal situé Chemin du Bois Lambin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Fonds de concours de la Communauté de Communes sera sollicité pour ces travaux (50 % du montant HT)
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

K- EGLISE – MODERNISATION ECLAIRAGE

Monsieur le 1er Adjoint présente les devis établis pour l'éclairage du pupitre et le remplacement des 15 lampes halogènes de l'Eglise par des Led.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant TTC de 576.48 €, le devis de l'entreprise CHAUVEL ELEC de Saint-Sulpice-La-Forêt pour l'éclairage de l'Eglise.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

L- BATIMENTS COMMUNAUX

VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Monsieur le 1er Adjoint présente les devis établis pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant TTC de 636.00 €, la proposition de l'entreprise QUALICONSULT Exploitation de Saint-Grégoire pour la vérification périodique obligatoire des installations électriques. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

CONTROLE LEGIONELLES

Dans le cadre de l'arrêté ministériel de 1^{er} février 2010, Monsieur le 1er Adjoint présente les devis établis pour la réalisation d'une recherche annuelle de legionella pneumophila dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant TTC de 834.00 €, la proposition du laboratoire ALPA ACE de RENNES pour le contrôle annuel de legionella pneumophila dans les bâtiments communaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

Monsieur le 1er Adjoint présente les devis établis pour la mise à jour du Diagnostic Technique Amiante (DTA) des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT, pour un montant TTC de 1 352.40€, la proposition de l'entreprise QUALICONSULT Immobilier de Saint-Grégoire pour la mise à jour du DTA dans le cadre de l'arrêté du 26 juin 2013. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

M- VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte, pour l'exercice 2018, le Budget Primitif « COMMUNAL » suivant:

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------|
| | Résultat reporté | Propositions 2018 | Totaux | |
| Dépenses | | 986 183.00 € | 986 183.00 € | |
| Recettes | 23 213.86 € | 962 969.14 € | 986 183.00 € | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| | Résultat reporté | Restes à Réaliser 2017 | Propositions 2018 | Totaux |
| Dépenses | 208 308.61 € | 86 808.07 € | 208 858.32 € | 503 975.00 € |
| Recettes | | 32 060.00 € | 471 915.00 € | 503 975.00 € |

4. BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte, pour l'exercice 2018, le Budget Primitif « ASSAINISSEMENT » suivant:

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------|
| | Résultat reporté | Propositions 2018 | Totaux | |
| Dépenses | 2 013.19 € | 95 586.81 € | 97 600.00 € | |
| Recettes | | 97 600.00 € | 97 600.00 € | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| | Résultat reporté | Restes à Réaliser 2017 | Propositions 2018 | Totaux |
| Dépenses | | 55 000.00 € | 164 608.00 € | 219 608.00€ |
| Recettes | 188 997.08 € | 0.00 € | 30 610.92 € | 219 608.00€ |

5. PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) MODALITÉS DE RECOUVREMENT

Mme VAUDIN Karine, empêchée, ne prend pas part à cette délibération.

Dans le cadre de la délibération 2017/81, Monsieur le Maire propose de permettre aux propriétaires concernés de régler sur 2 annuités la Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant de 5 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE les propriétaires concernés à régler sur 2 annuités la Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) d'un montant de 5 000.00 € due par les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place du réseau.

6. BUDGET LOTISSEMENT « L'UMBE » 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, pour l'exercice 2018, le Budget Primitif « Lotissement L'Umbe » ;

PRECISE que l'excédent sera reversé au Budget Principal à la fin de l'exercice 2018.

7. BUDGET LOTISSEMENT « LES FOULLAIS » 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, pour l'exercice 2018, le Budget Primitif « Lotissement Les Fouillais ».

PRECISE que l'excédent sera reversé au Budget Principal à la fin de l'exercice 2018.

8. INFORMATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL: PADD

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

9. ECOLE COMMUNALE – RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE 2018/2019

Dans le cadre de la délibération n°2017/106 actant le souhait exprimé par le Conseil d'Ecole d'un retour à une organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la validation définitive de l'avis favorable du DASEN par le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 23 mars 2018.

| | Accueil municipal | ACM * | Accueil et surveillance scolaires | Temps d'enseignement | Durée des OTS matin | Pause méridienne | Durée de la pause méridienne | ACM * | Accueil et surveillance scolaires | Temps d'enseignement | Durée des OTS après-midi | Accueil municipal | ACM * |
|----------|-------------------|-------|-----------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|------------------------------|-------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|-------|
| Exemple | De 7h15 à 8h20 | NON | De 8h20 à 8h30 | De 8h30 à 11h30 | 3h | De 11h30 à 13h30 | 1h30 | OUI | De 13h30 à 15h30 | De 15h30 à 16h30 | 3h | De 16h30 à 18h45 | OUI |
| Lundi | De 7h20 à 8h20 | NON | De 8h20 à 8h30 | De 8h30 à 12h00 | 3h30 | De 12h00 à 14h00 | 2h00 | NON | De 13h50 à 14h00 | De 14h00 à 16h30 | 2h30 | De 16h30 à 18h45 | NON |
| Mardi | De 7h20 à 8h20 | NON | De 8h20 à 8h30 | De 8h30 à 12h00 | 3h30 | De 12h00 à 14h00 | 2h00 | NON | De 13h50 à 14h00 | De 14h00 à 16h30 | 2h30 | De 16h30 à 18h45 | NON |
| Jeudi | De 7h20 à 8h20 | NON | De 8h20 à 8h30 | De 8h30 à 12h00 | 3h30 | De 12h00 à 14h00 | 2h00 | NON | De 13h50 à 14h00 | De 14h00 à 16h30 | 2h30 | De 16h30 à 18h45 | NON |
| Vendredi | De 7h20 à 8h20 | NON | De 8h20 à 8h30 | De 8h30 à 12h00 | 3h30 | De 12h00 à 14h00 | 2h00 | NON | De 13h50 à 14h00 | De 14h00 à 16h30 | 2h30 | De 16h30 à 18h45 | NON |

*ACM : Accueil Collectif de Mineurs (cet élément est relatif à une déclaration spécifique auprès de la DDCSPP)

Vu l'article D.521-12 du Code de l'Education modifié par le décret n°2017-1108,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision dérogatoire du Directeur Académique des services de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine pour un retour à une organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées sur la durée maximum de 3 rentrées soit pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. INFORMATION

GARDERIE SCOLAIRE : ORGANISATION SCOLAIRE A COMPTE DE 2018/2019

Madame la 4ème Adjointe au Maire donne compte rendu la de la Commission « Affaires scolaires » du 03 avril. Afin de répondre aux contraintes liées aux effectifs actuels, la Commission a notamment travaillé sur une proposition d'organisation de la Garderie scolaire sur 2 sites à compter de la rentrée de septembre 2018. Cette proposition va être soumise aux représentants des parents d'élèves.

11. LYCEE DE SECTEUR :

RENOUVELLEMENT AVIS SUR SECTEUR DE RATTACHEMENT

En l'absence de réponse favorable de la SNCF et du Conseil d'Administration du lycée de rattachement Jean-Macé afin de répondre à la problématique liée à la suppression de l'arrêt de 7h17 à Saint-Germain-sur-Ille,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENOUVELLE auprès du DASEN sa demande du 28 septembre 2017 de modification de sectorisation à compter de la rentrée scolaire 2018 pour un rattachement des élèves de notre commune au lycée Victor et Hélène Basch compatible avec les horaires actuels de TER ;

SOUTIEN la démarche entreprise par les parents d'élèves concernés auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nation d'Ille et Vilaine.

12. INFORMATION

INVENTAIRES DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

Par délibération n°2016/95, le Conseil Municipal n'a pas donné suite à la demande de constitution d'un groupe de travail du Syndicat Mixte EPTB Vilaine (anciennement l'Institut de l'Aménagement de la Vilaine) pour l'inventaire des cours d'eau. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de carte de l'EPTB Vilaine sera soumis à consultation pour un délai de 3 semaines en Mairie après avis sur le site internet et le Bulletin Municipal.

A l'issue de cette consultation, l'EPTB Vilaine organisera une réunion de restitution afin de permettre au Conseil Municipal de statuer sur les annotations, modifications apportées à cet inventaire.

A Saint-Germain-sur-Ille, le 13 avril 2018

Le Maire,

MONNERIE Philippe

